

Bon de commande : Visite de classement de meublé de tourisme

Propriétaire Mandataire

Civilité : Mademoiselle Madame Monsieur

Nom - Prénom : _____

Adresse de facturation : _____

N° de téléphone : _____ N° de portable : _____

Email : _____

Site internet (ou page) dédié au meublé : _____

Conditions tarifaires :

- Le tarif d'une visite de classement de meublé est établi à 150€ pour un propriétaire ayant 1 meublé à faire classer.
- Pour un propriétaire ayant plusieurs meublés à faire classer, le tarif appliqué sera le suivant : le 1^{er} meublé sera facturé au tarif plein de 150€ et les suivants seront facturés 100€ par meublé.
- Le règlement s'effectuera en espèces ou par virement

Désignation	Prix unitaire	Quantité	Montant TTC
Visite de classement pour 1 meublé	150€	1	150€
Visite de classement supplémentaire	100€		
		Frais de déplacement en supplément*	
		TOTAL TTC en €uro	

* Forfait de déplacement au départ de Moriani Plage (en sus du coût de la visite) :

- De 0 à 20 km aller/retour : gratuit
- De 21 à 50 km aller/retour : 30 €
- De 51 à 100 km aller/retour : 60 €
- De 101 km à 150 km maximum aller/retour : 90 €
- Au-delà de 151 km aller/retour : 1 € le km

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Costa Verde effectue les visites de classement uniquement d'octobre à mai. Ce bon de commande est valable 6 mois à compter de la date de signature.

Important : Si vous souhaitez classer plusieurs meublés, merci de remplir un encart par meublé concerné par le classement.

MEUBLÉ N°1 Adresse très précise (lieu-dit, bâtiment, étage...) : _____

_____ Code postal : _____ Ville : _____

Surface totale du logement : _____ m² Capacité totale du logement : _____ personnes.

Classement précédent, arrêté du 2 août 2010 (merci de cocher la case concernée) :

NON classé 1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

Classement demandé, arrêté du 24 novembre 2021 (merci de cocher la case concernée) :

1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

MEUBLÉ N°2 Adresse très précise (lieu-dit, bâtiment, étage...) : _____

_____ Code postal : _____ Ville : _____

Surface totale du logement : _____ m² Capacité totale du logement : _____ personnes.

Classement précédent, arrêté du 2 août 2010 (merci de cocher la case concernée) :

NON classé 1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

Classement demandé, arrêté du 24 novembre 2021 (merci de cocher la case concernée) :

1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

MEUBLÉ N°3 Adresse très précise (lieu-dit, bâtiment, étage...) : _____

_____ Code postal : _____ Ville : _____

Surface totale du logement : _____ m² Capacité totale du logement : _____ personnes.

Classement précédent, arrêté du 2 août 2010 (merci de cocher la case concernée) :

NON classé 1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

Classement demandé, arrêté du 24 novembre 2021 (merci de cocher la case concernée) :

1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

MEUBLÉ N°4 Adresse très précise (lieu-dit, bâtiment, étage...) : _____

_____ Code postal : _____ Ville : _____

Surface totale du logement : _____ m² Capacité totale du logement : _____ personnes.

Classement précédent, arrêté du 2 août 2010 (merci de cocher la case concernée) :

NON classé 1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

Classement demandé, arrêté du 24 novembre 2021 (merci de cocher la case concernée) :

1 étoile 2 étoiles 3 étoiles 4 étoiles 5 étoiles

ETAT DESCRIPTIF DU MEUBLÉ

Superficie totale du meublém² Nombre de pièces d'habitation :

Nombre maximal de personnes susceptibles d'être logées :

Surfaces : Salon : m²/ Cuisine : m² / Chambre 1 : m²/ Chambre 2 :m²

Autres surfaces :

Le meublé est situé : RDC Etage (Préciser :)

Ascenseur

Accessible aux personnes à mobilité réduite : Non Oui (Obtention Label Tourisme & Handicap : Oui Non)

Electronique :

Téléphone dans le meublé Accès internet filaire Accès wifi TV (écran plat) Chaînes supplémentaires à la TNT Système de lecture de vidéos (vidéos à la demande / streaming) Radio Enceinte connectée

Confort :

Climatisation Chauffage Double vitrage Rideaux/Volets Lave-linge privatif Sèche-linge électrique Sèche-cheveux Produits d'accueil dans la SDB (savon, shampoing)

Cuisine :

Gaz (nombre de feux :)

Induction/Vitrocéramique (nombre de feux :)

Four Micro-ondes

Lave-vaisselle Bouilloire Cafetière Grille-pain Autre(s) :

Hotte aspirante Ventilation naturelle Poubelle fermée Poubelles de tri Composteur

Equipements :

Balcon Terrasse Jardin privatif Parc collectif Mobilier de jardin Barbecue/Plancha extérieure

Emplacement voiture à proximité Emplacement voiture privatif Garage Borne recharge voiture électrique

Piscine Tennis/Boulodrome Autre(s) équipement(s) de loisirs :

Services :

Accueil personnalisé sur place (Si oui, préciser : propriétaire, service de conciergerie,.....)

Existence d'une boîte à clé/système équivalent Livret d'accueil Cadeau de bienvenue à l'arrivée du client

- Linge de lits (draps, taies...) : Inclus dans le tarif sur demande Lits fait à l'arrivée

- Linge de toilette (serviettes, gants...) : inclus dans le tarif sur demande

- Linge de table (torchons, nappes...) : inclus dans le tarif sur demande

- Ménage : inclus dans le tarif sur demande Produits d'entretien à disposition : Oui Non

- Matériel pour bébé (lit, chaise haute...) : inclus dans le tarif sur demande

Animaux de compagnie admis Adaptateurs électriques prises étrangères Autres services :

Je reconnais avoir été informé(e) des tarifs et des modalités de prestation concernant la procédure de classement en meublé de tourisme (à cocher obligatoirement).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et je les accepte (à cocher obligatoirement).

Fait à le

Signature précédée de la mention « Bon pour accord ».

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. CADRE CONTRACTUEL

Les présentes conditions générales de vente décrivent les règles de fonctionnement et les obligations réciproques des parties. De plus, elles déterminent les modalités dans lesquelles l'OTI de la Costa Verde propose et assure l'évaluation du ou des meublés du propriétaire ou de son mandataire, ainsi que les démarches administratives y afférant, en vue de l'obtention du classement Meublé de Tourisme.

2. OBJET

Le propriétaire ou son mandataire commande à l'OTI de la Costa Verde, « Organisme agréé », une ou des visites de contrôle en vue de l'obtention du classement en Meublé de Tourisme.

3. OBLIGATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE LA COSTA VERDE

L'OTI de la Costa Verde réalise les visites de contrôle des Meublés de Tourisme suivant les conditions ci-après :

- Respect des méthodes et procédures de contrôle avec les outils appropriés pour évaluer le ou les meublés,
- Une/deux personnes habilitées effectuent la visite de contrôle dans les délais impartis,
- En aucun cas, la demande de classement ne sera subordonnée à une adhésion ou à une offre de commercialisation,
- Assure sa mission d'inspection et de contrôle en toute impartialité et indépendance,
- Transmet, au propriétaire ou à son mandataire, un rapport de contrôle du ou des meublés évalués, dans un délai maximum de 1 mois suivant la visite de contrôle,
- Instruit le dossier dans sa totalité à l'Agence du Tourisme de la Corse, un délai maximum de 1 mois après la visite de contrôle.

4. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Dans le cadre du contrôle, le propriétaire ou son mandataire s'engage à coopérer avec l'OTI de la Costa Verde en facilitant toute opération de vérification du respect des règles d'évaluation librement acceptées.

Ceci implique notamment, pour le propriétaire ou son mandataire :

- D'avoir remis au préalable, au référent ou aux suppléants de l'OTI de la Costa Verde, les documents (CERFA + état descriptif + bon de commande) dûment complétés et signés,
- De prendre les dispositions nécessaires pour lever tout empêchement ou écarter toute difficulté qui ferait obstacle à la bonne exécution de l'évaluation, et, plus globalement, de fournir des renseignements et informations exacts, sincères et complets à l'OTI de la Costa Verde et à communiquer tout renseignement susceptible d'avoir un impact sur l'évaluation du ou des meublés contrôlés. En cas de non-respect de ces obligations, l'OTI de la Costa Verde se réserve le droit de reporter, sans que cela lui soit préjudiciable, la visite de contrôle,
- De faire connaître à l'OTI de la Costa Verde les précédentes démarches de qualification qu'elle aurait engagées et leur aboutissement,
- De s'acquitter des sommes dues à l'OTI de la Costa Verde.

5. CONFIDENTIALITE :

Toutes les personnes de l'OTI de la Costa Verde qui sont habilitées à effectuer l'évaluation sont tenues par un engagement de confidentialité professionnelle.

L'OTI de la Costa Verde s'engage à ne pas communiquer à des tiers, des renseignements dont elle a pris connaissance au cours de l'exécution de la présente prestation. Cet engagement s'entend à l'exception de l'Agence de Tourisme de la Corse, la Collectivité de Corse, Atout France et le réseau Tourinsoft par le biais de la base de données régionale des informations touristiques.

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique et les libertés (article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978), le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous les documents délivrés au propriétaire ou à son mandataire par l'OTI de la Costa Verde sont la propriété de ce dernier.

Le propriétaire autorise l'OTI de la Costa Verde à conserver sans limitation de temps et gracieusement une copie de tous les dits documents, notamment les rapports d'évaluation ainsi que les copies des documents concernant le meublé de tourisme, quel qu'en soit le support.

7. CONDITIONS FINANCIERES ET PAIEMENT

Le coût de la prestation comprend l'information, la préparation du dossier, la visite de contrôle, l'émission du rapport et le référentiel, l'envoi au propriétaire ou à son mandataire de son dossier de demande de classement et le cas échéant, sur demande expresse du propriétaire ou de son mandataire, la transmission de son dossier à l'Agence du Tourisme de la Corse.

Le paiement de la prestation ne saurait en aucune manière être lié à l'obtention du classement demandé par le propriétaire.

Le solde de la visite est dû par le propriétaire ou le mandataire le jour de la ou des visites de contrôle. En retour, le propriétaire ou son mandataire se voit transmettre une facture acquittée.

Les tarifs en vigueur sont modifiables sans préavis. Le tarif en vigueur, au moment de la commande de la visite, est garanti pour le loueur sous réserve d'avoir adressé le bon de commande avant le changement de tarif.

Le montant de la prestation et les modalités de son paiement sont définis dans le bon de commande.

Si une visite de contrôle ne peut être réalisée du fait du non-respect des prérequis (surface minimale inférieure à 12m², l'occupation non signalée du meublé...), le solde de la visite sera dû.

Si une visite de contrôle est reportée ou annulée unilatéralement par l'OTI de la Costa Verde, une nouvelle date sera arrêtée entre les parties sans qu'aucune somme supplémentaire ne soit demandée au propriétaire ou à son mandataire.

L'OTI de la Costa Verde se réserve le droit de ne pas instruire le dossier de demande de classement dans le cas où celle-ci n'aurait pas été réglée au préalable.

8. RESPONSABILITE

L'OTI de la Costa Verde s'oblige à la plus grande rigueur dans l'accomplissement de ses prestations. Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas d'erreur ou de négligence, dont il appartient au propriétaire ou à son mandataire de faire la preuve. Le propriétaire ou son mandataire est seul responsable de l'usage qu'il fait de tous les documents délivrés par l'OTI de la Costa Verde et prend toutes dispositions pour garantir dans sa communication l'exacte nature et portée des opérations réalisées par l'OTI de la Costa Verde.

9. RECLAMATION

Toute réclamation concernant les prestations fournies par l'OTI de la Costa Verde doit être adressée par lettre Recommandée avec Accusé de Réception à la direction de l'OTI de la Costa Verde dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception du dossier de contrôle à l'adresse suivante : Maison du Développement, 430 route de Moriani Plage 20230 SAN NICOLAO. Toute réclamation devra porter mention du nom, prénom et coordonnées complètes du propriétaire ou son mandataire, ainsi que l'adresse du meublé concerné, la date de la visite et le motif précis de la réclamation. L'OTI dispose d'un délai de 48h pour accuser réception de la réclamation et de 7 jours ouvrables pour la traiter, qu'elle soit jugée recevable ou non, par réponse écrite au propriétaire ou à son mandataire.

10. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable tous les différends qui pourraient survenir relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de leur contrat. Au cas où elles n'y parviendraient pas, les parties porteront leur différend devant l'Agence de Tourisme de la Corse qui procédera à des vérifications sur pièces et sur place et prendra la décision finale.